



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

396^e séance

Vendredi 19 avril 2024, à 16 heures

New York

Président : M. Jadoon..... (Pakistan)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 6 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission du désarmement va poursuivre l'examen du point 6 de l'ordre du jour en vue de procéder à l'adoption des rapports des organes subsidiaires au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour, ainsi que du projet de rapport de la Commission, publiés sous les cotes A/CN.10/2024/WG.I/CRP.2/Rev.1, A/CN.10/2024/WG.II/CRP.1/Rev.1 et A/CN.10/2024/L.1, qui ont été distribués. Ensuite, la Commission entendra les déclarations finales des délégations.

Pour commencer le processus d'examen et d'adoption des rapports des organes subsidiaires sur les différents points de l'ordre du jour, je vais d'abord inviter les Présidents de chaque Groupe de travail à présenter leur rapport.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail I chargé d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, « Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », M. Akaki Dvali, Représentant permanent adjoint de la Géorgie, pour qu'il présente

le rapport du Groupe de travail I, publié sous la cote A/CN.10/2024/WG.I/CRP.2/Rev.1.

M. Dvali (Géorgie), Président du Groupe de travail I (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail I, publié sous la cote A/CN.10/2024/WG.I/CRP.2/Rev.1. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les membres de la Commission du désarmement de m'avoir donné l'occasion de présider les travaux de cet important groupe de travail au cours de la première année du cycle triennal de la Commission.

Cette année, le Groupe de travail a pu se baser sur le texte établi par le Président, qui a été publié sous la cote A/CN.10/2023/WG.I/CRP.1/Rev.2, pour lancer ses discussions sur le point 4 de l'ordre du jour. Le 8 avril, un échange de vues animé a eu lieu au sujet de la compilation des vues exprimées par les États Membres sur le document établi par le Président pour 2023, laquelle avait été distribuée le 5 avril. Je me suis basé sur ces discussions et celles qui ont suivi pour établir les textes qui ont été distribués les 9 et 16 avril, publiés respectivement sous les cotes A/CN.10/2024/WG.I/CRP.1 et A/CN.10/2024/WG.I/CRP.1/Rev.1. Le Groupe de travail a examiné ces textes au cours de cinq réunions. Ce matin, j'ai présenté le document révisé établi par le Président lors de la dernière réunion du Groupe de travail, sous la cote A/CN.10/2024/WG.I/CRP.1/Rev.2, qui a été distribué sous ma responsabilité et sans préjudice des positions des délégations.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

24-10738(F)



Document adapté

Merci de recycler



J'espère que le travail déjà entrepris, tel qu'il est reflété dans le nouveau document révisé établi par le Président, pourra constituer un point de départ et un point de référence utile en vue de dégager un consensus sur ce point de l'ordre du jour, ce qui ne sera pas une tâche facile. Le rapport dont la Commission est saisie aujourd'hui a été adopté par consensus par le Groupe de travail. Il suit le modèle des sessions précédentes et a un caractère strictement procédural. J'espère qu'il sera adopté par consensus.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de votre direction et de votre soutien remarquables au cours de cette session, ainsi que les membres du Bureau de leur appui. Je tiens également à remercier, en mon nom et au nom du Groupe de travail, le Secrétaire de la Commission, M. Alexander Lomaia, et son équipe, ainsi que M. Hideki Matsuno, du Bureau des affaires de désarmement, de leur soutien aux délibérations du Groupe de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence de commentaires, je considérerai que la Commission souhaite adopter le rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2024/WG.I/CRP.2/Rev.1.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant passer au rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations visant à promouvoir une communauté de vues sur les questions relatives aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale », tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2024/WG.II/CRP.1/Rev.1.

Je donne maintenant la parole à la Présidente du Groupe de travail II, M^{me} Julia Rodríguez Acosta, Représentante d'El Salvador, qui va présenter le rapport du Groupe de travail II.

M^{me} Rodríguez Acosta (El Salvador), Présidente du Groupe de travail II (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail II, publié sous la cote A/CN.10/2024/WG.II/CRP.1/Rev.1. Je tiens tout d'abord à remercier les membres de la Commission du désarmement de m'avoir donné l'occasion de présider les délibérations du Groupe de travail cette année.

Cette année, conformément au mandat de la Commission du désarmement, le Groupe de travail s'est vu attribuer le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations visant à promouvoir une communauté

de vues sur les questions relatives aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale ». Le Groupe de travail II a tenu 10 réunions informelles entre le 3 et le 18 avril, et a commencé ses travaux par un échange de vues général sur le nouveau point de l'ordre du jour. Il a ensuite entendu un exposé du Bureau des affaires de désarmement sur le rapport du Secrétaire général sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement (A/78/268) et a procédé à un échange de vues sur ce rapport. Pendant cinq jours, le Groupe de travail a entendu des présentations d'experts sur les technologies émergentes et a procédé à un échange de vues. Afin d'éviter les doubles emplois avec d'autres processus intergouvernementaux, nous avons également entendu des exposés des présidents des processus des Nations Unies relatifs aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale, et nous avons procédé à un échange de vues sur ces exposés.

Le Groupe de travail a procédé à un échange de vues sur les avantages, les risques et les menaces liés aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale. Les délibérations qui ont eu lieu au cours de ces 10 réunions ont donné lieu au document que j'ai établi, en ma qualité de Présidente, qui reflète ma compréhension des principales questions soulevées, sans préjudice de la position des délégations. Ce document constitue un point de référence pour le Groupe de travail, qui reprendra ses travaux importants à la session de 2025. Le rapport dont la Commission est saisie, publié sous la cote A/CN.10/2024/WG.II/CRP.1/Rev.1, présente un résumé des délibérations et a été adopté par consensus par le Groupe de travail. J'espère qu'il sera également adopté par consensus en séance plénière.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour la façon dont vous avez dirigé cette session. Je remercie également toutes les délégations de leur travail acharné et de leurs contributions. Mes remerciements vont aussi à M. René Holbach et à M^{me} Katherine Prizeman, du Bureau des affaires de désarmement, pour leur soutien aux délibérations du Groupe de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence de commentaires, je considérerai que la Commission souhaite adopter le rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2024/WG.II/CRP.1/Rev.1.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Maintenant que nous avons adopté les rapports des organes subsidiaires de la Commission, je voudrais remercier les Présidents des deux Groupes de travail de leurs efforts inlassables et de leur dévouement. La Commission leur est profondément redevable pour leur conduite avisée des délibérations sur ces questions très complexes.

Nous allons maintenant entamer l'examen du projet de rapport de la Commission du désarmement, publié sous la cote A/CN.10/2024/L.1.

J'ai le plaisir de donner la parole à la Vice-Présidente de la Commission, M^{me} Viviana Sanabria Duarte, du Paraguay, qui va présenter le projet de rapport de la Commission.

M^{me} Sanabria Duarte (Paraguay), Vice-Présidente de la Commission (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de rapport de la Commission du désarmement, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2024/L.1. Le projet de rapport comprend quatre sections : « Introduction », « Organisation et travaux de la session de fond de 2024 », « Documentation » et « Conclusions et recommandations ». Je voudrais tout d'abord évoquer des mises à jour techniques dans le texte du projet de rapport et appeler l'attention des délégations sur la modification suivante. Je vais lire le texte en anglais.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Outre la révision du paragraphe 2, comme indiqué par la Fédération de Russie, il conviendrait d'apporter une correction technique à l'année de la session de fond dans le paragraphe 6 de la section II du rapport, en remplaçant 2023 par 2024. Le paragraphe doit se lire comme suit : « Toujours à la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2024 ». La suite du paragraphe reste inchangée.

(*l'oratrice reprend en espagnol*)

Comme à l'accoutumée, le rapport final est un compte rendu factuel des travaux et des délibérations de la Commission pendant la session. La section de fond comprend les rapports des deux Groupes de travail, que la Commission vient d'adopter et qui font partie du présent rapport.

Cette année, la Commission a continué à travailler au titre du programme adopté pour le cycle actuel. Compte tenu du mandat de la Commission en tant qu'organe délibérant, des propositions écrites et orales ont été déposées et ont contribué aux objectifs des Groupes. J'ai eu le privilège d'observer les efforts inlassables déployés

par les Présidents des deux Groupes de travail et par les délégations pour traiter les questions pertinentes relevant des points de l'ordre du jour pour la session de fond et engager des discussions approfondies en vue de trouver un terrain d'entente. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que ce fut un grand honneur d'exercer les fonctions de Vice-Présidente et de rapporteuse au cours de cette session, et en particulier, de travailler sous la direction avisée du Président, l'Ambassadeur Muhammad Usman Iqbal Jadoon.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, pour les conseils et le soutien que son bureau a fournis au Bureau et aux États Membres. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude à M. Movses Abelian, Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et à son équipe pour la grande compétence avec laquelle les réunions de la Commission ont été organisées et les services fournis durant celles-ci. Enfin et surtout, je tiens à remercier tous les interprètes, qui nous ont permis de nous comprendre. Je tiens à féliciter tous les membres du Secrétariat pour leurs efforts inlassables et leur aimable assistance.

Après ces brèves remarques, je recommande à la Commission d'adopter le projet de rapport, publié sous la cote A/CN.10/2024/L.1, tel que révisé oralement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de rapport de la Commission section par section.

S'il n'y a pas de commentaires sur la section I, « Introduction », figurant au paragraphe 1, je considérerai que la Commission souhaite l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à la section II. Une délégation souhaite-t-elle faire un commentaire sur la section II, « Organisation et travaux de la session de fond de 2024 », paragraphes 2 à 15 ? C'est dans cette section que nous avons corrigé la coquille, avec l'aide de la délégation russe. En l'absence de commentaires, je considère que la Commission souhaite adopter la section II, telle que révisée oralement.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à la section III, intitulée « Documentation », les paragraphes 16 et 17. En l'absence de commentaires,

je considère que la Commission souhaite adopter la section III.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les délégations sont maintenant invitées à commenter la section IV, intitulée « Conclusions et recommandations », paragraphes 18 à 21. En l'absence de commentaires, je considère que la Commission souhaite adopter la section IV.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que toutes ses sections ont été adoptées, je considérerai que la Commission souhaite adopter le projet de rapport de la Commission pris dans son ensemble, figurant dans le document A/CN.10/2024/L.1, tel que révisé oralement.

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Maintenant que le rapport de la Commission a été adopté, je voudrais faire quelques réflexions personnelles. Je tiens tout d'abord à remercier une nouvelle fois tout le monde pour la confiance accordée à mon pays et à ma personne pour la présidence de la session de fond de 2024 de la Commission du désarmement. Ce fut un grand honneur et un privilège d'assumer cette responsabilité avec le soutien actif et la coopération de la Commission. Sans ordre particulier, je voudrais remercier les Vice-Présidents, c'est-à-dire les membres du Bureau, à savoir M. Omar Mohamed, de l'Égypte ; M. Mohammed Lawal Mahmud, du Nigéria ; M^{me} Kate Jones, du Royaume-Uni ; et M^{me} Viviana Sanabria Duarte, du Paraguay, qui a également exercé les fonctions de rapporteuse.

Je souhaite également exprimer ma profonde gratitude aux Présidents des deux Groupes de travail, les représentants de la Géorgie, M. Akaki Dvali, et du Salvador, M^{me} Julia Rodríguez Acosta, qui ont fait tout le travail et dirigé les discussions de fond. Après un riche échange de vues, ce sont eux qui ont mené les délibérations et l'examen approfondi des deux questions de fond, mais aussi eux qui ont permis de parvenir à des points d'accord concrets et, bien sûr, de désaccords inévitables. Ces documents seront d'une grande utilité pour structurer le débat et réduire les divergences en vue de parvenir à des recommandations concrètes au cours des prochaines années du cycle de la Commission du désarmement. Nous leur devons tous un grand merci. Les membres du Bureau élargi, les quatre Vice-Présidents et les Présidents des

deux Groupes de travail ont assumé leurs responsabilités avec le plus grand professionnalisme et m'ont apporté un grand soutien, ainsi qu'à la Commission, en vue du bon déroulement de ses travaux.

Ensuite, je voudrais remercier les membres du Secrétariat, et en particulier M. Alexander Lomaia, pour leur soutien professionnel et leurs conseils très avisés, nos collègues du Bureau des affaires de désarmement, à commencer par M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que tous les autres collègues qui nous ont fourni des conseils et un soutien concrets. Je remercie également les autres membres du Secrétariat et le personnel qui sont à l'œuvre dans les coulisses. Je tiens tout particulièrement à saluer les efforts admirables de l'Ambassadeur Akan Rakhmetullin, Représentant permanent du Kazakhstan, Président de la Commission l'année dernière, et de l'expert kazakh, pour l'excellent travail réalisé en amont de la session, notamment en vue de parvenir à un accord sur la deuxième principale de fond de l'ordre du jour. Enfin, je remercie mon collègue, au sein de la Mission, M. Gul Qaiser Sarwani, qui m'a apporté un appui considérable tout en assumant ses propres responsabilités et en s'acquittant de ses fonctions en tant que représentant du Pakistan.

Je tiens à remercier les membres de la Commission et les États Membres de l'ONU pour leurs échanges de vues riches et approfondis, leur participation active et leur engagement concret, ainsi que pour la coopération et la courtoisie dont ils ont fait preuve à mon égard. Nous avons fait le meilleur usage possible de notre temps afin d'examiner en profondeur les deux principales questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Nous traversons une période difficile, que ce soit sur le plan géopolitique ou s'agissant de la situation et des dynamiques de la sécurité à travers le monde, mais nous avons été témoins d'un engagement sincère et authentique à aborder les sujets difficiles et les questions complexes et à partager quelques idées qui constitueront une base solide sur laquelle nous pourrons nous appuyer dans les années à venir.

Ces débats renforcent la conviction et l'optimisme que les mécanismes de désarmement des Nations Unies, dont la Commission du désarmement fait partie intégrante et constitue un élément vital, est très prometteur et peut aboutir à des résultats concrets. Ce mécanisme l'a fait par le passé dans des périodes tout aussi difficiles et peut le faire à l'avenir. Mon dernier commentaire s'adresse au futur Président ou à la future Présidente de la session de fond de 2025 de la Commission du désarmement.

J'encourage l'ensemble des membres à envisager de présenter leur candidature. Ce n'est pas aussi difficile qu'il n'y paraît, surtout lorsque l'on sait que les deux Présidents des Groupes de travail, Akaki et Julia, poursuivront leur travail l'année prochaine, et qu'ils bénéficient du soutien d'un Bureau très compétent, ainsi que de M. Lomaia et d'autres collègues du Bureau des affaires de désarmement. Je vous invite donc à tenter votre chance. Ne fuyez pas cette responsabilité.

La Commission va maintenant entendre les déclarations finales des délégations.

M. Ahmed (Égypte) (*parle en arabe*) : Je prononce la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Tout d'abord, le Groupe tient à vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre Bureau, ses sincères remerciements et sa reconnaissance pour les efforts que vous avez déployés pour diriger les travaux de la Commission du désarmement en 2024, notamment pour parvenir à un consensus sur l'ordre du jour de la Commission et permettre aux deux Groupes de travail de s'acquitter de leurs mandats. Nous souhaitons souligner la grande importance que nous attachons aux mécanismes de désarmement des Nations Unies, au premier rang desquels la Commission du désarmement, en tant qu'organe délibérant spécialisé à composition universelle.

Nous soulignons l'importance du travail sérieux qui a été entrepris afin de réaliser des progrès tangibles au cours du cycle triennal qui a débuté cette année, afin d'obtenir des résultats satisfaisants et encourageants, notamment dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons pris note du rapport final (A/CN.10/2024/L.1) sur les travaux de l'année en cours, ainsi que des deux rapports de procédure établis par les Présidents des deux Groupes de travail (A/CN.10/2024/WG.I/CRP.2/Rev.1 et A/CN.10/2024/WG.II/CRP.1/Rev.1). Maintenant que les rapports ont été adoptés, nous souhaitons formuler quelques observations.

Tout d'abord, en ce qui concerne le Groupe de travail I, nous voudrions féliciter le Président du Groupe, M. Akaki Dvali, de la Géorgie, pour ses efforts inlassables. Il a présenté trois versions du document du Président et a permis au Groupe de travail de passer au stade des négociations textuelles et interactives. Nous avons apprécié sa volonté d'écouter les commentaires et les positions des délégations, ainsi que de collaborer avec elles.

Nous avons pris note de la dernière version du document du Président, qui a été distribuée ce matin, mais, faute de temps, nous n'avons pas été en mesure d'en discuter en détail. Tout en reconnaissant les efforts inlassables déployés par le Président du Groupe de travail pour trouver des solutions innovantes, nous constatons avec regret que plusieurs parties du texte reflètent une baisse du niveau d'ambition. Je pense premièrement à la recommandation l), qui est la seule partie du document qui mentionne l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cela représente un recul significatif par rapport aux documents précédents de la présidence et n'atteint pas le minimum requis par rapport à d'autres forums internationaux. Il s'agit également d'un pas en arrière par rapport à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, concernant la résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le Groupe exige que cette formulation inadéquate soit corrigée de manière efficace et décisive. Nous notons que la dernière section, intitulée « Questions présentant des divergences significatives », contient une référence des questions relatives au Moyen-Orient, et nous estimons que cette référence est inexacte sur le plan factuel. Nous sommes conscients que les deux objections représentent des points de vue divergents qui ne font pas partie du consensus général et ne reflètent pas une divergence de vues significative.

Deuxièmement, nous souhaitons faire part de nos réserves concernant la formulation utilisée dans la recommandation b), concernant la relation entre les accords de garanties et le protocole additionnel, sans préciser les différences bien connues entre ces deux instruments. Le Groupe souligne que toute formulation dans ce paragraphe doit être équilibrée et reposer sur un consensus, et devrait s'inspirer de la formulation utilisée dans d'autres documents, tels que le document final de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Troisième et dernier point, nous avons constaté une régression par rapport à plusieurs principes et recommandations relatifs au désarmement nucléaire, tels que la négociation d'une convention globale sur le désarmement nucléaire, l'engagement en faveur d'une politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire, la cessation du développement quantitatif et qualitatif des armes nucléaires et des doctrines militaires et de

sécurité, ainsi que la manière dont le droit inaliénable à des utilisations pacifiques est pris en compte.

Le Groupe souligne qu'il est entendu que ce document est présenté sous la responsabilité personnelle du Président et que tous ses paragraphes ne reflètent pas un consensus.

En ce qui concerne le Groupe de travail II, nous nous félicitons des discussions fructueuses qui ont eu lieu dans le cadre du Groupe de travail sur les technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale. Nous apprécions également à sa juste valeur le travail de Madame Julia Rodríguez Acosta, Présidente du Groupe de travail, ainsi que les efforts du Secrétariat afin de faire avancer les discussions et d'élaborer le document de la présidence, en tant que point de départ des travaux de la Commission au cours des deux prochaines années. Nous sommes convaincus que les consultations devraient se concentrer sur un ou deux aspects de ces technologies émergentes, et en particulier sur les applications militaires de l'intelligence artificielle. Cela contribuera à des discussions approfondies sur ces technologies, et à l'élaboration d'un plan d'action pour les technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale. Nous réaffirmons la nécessité d'éviter la duplication des discussions dans d'autres domaines, notamment la cybersécurité, l'espace extra-atmosphérique et les matières biologiques et chimiques. Le Groupe arabe fait observer qu'il est important de maintenir l'équilibre des documents finaux de la Commission de manière à refléter les positions et les préoccupations de l'ensemble des États, sans aucune sélectivité, afin d'améliorer le travail de la Commission dans son ensemble.

Pour terminer, nous vous remercions une fois de plus, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau et les Présidents des deux Groupes de travail. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération fructueuse l'année prochaine, sous l'égide de la nouvelle présidence.

M. Fausto (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je souhaite avant tout exprimer la gratitude du Mexique aux délégations géorgienne et salvadorienne pour leur excellente direction des Groupes de travail I et II. Le dévouement avec lequel ils ont facilité nos discussions s'est avéré déterminant pour les progrès que nous avons réalisés dans le cadre de nos délibérations au cours de cette session de la Commission du désarmement.

Ces dernières semaines, il est apparu clairement que nous devons approfondir nos discussions afin de

remplir efficacement le mandat de la Commission. Les discussions de cette année ont mis en évidence la complexité des défis auxquels nous sommes confrontés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que l'importance d'aborder la question des technologies émergentes de manière globale et dans le cadre de notre champ d'action. Le Mexique estime que ces réunions ont renforcé sa conviction que la Commission doit adapter sa stratégie et son approche afin de répondre plus efficacement à l'évolution constante de la dynamique de la sécurité mondiale.

À cet égard, le Mexique réitère sa proposition de revitaliser les méthodes de travail de la Commission, afin qu'elle puisse se montrer aussi efficace et efficiente que possible. Cela passe par la nécessité de réduire la durée des sessions de fond et d'envisager l'opportunité d'instaurer des cycles biennaux, c'est-à-dire d'une durée de deux ans. Tout en étant conscients que nos capitales ont besoin d'assez de temps pour examiner et évaluer les documents présentés et donner des instructions à ce sujet, nous pensons que les progrès technologiques actuelles facilitent une communication plus rapide et plus efficace. Cela nous permettrait d'ajuster nos délais d'examen et de réponse et d'avancer plus rapidement qu'il y a 30 ans, lorsque la durée actuelle de nos délibérations était justifiée.

L'expérience a montré que, même avec trois semaines de sessions annuelles, nous avons eu du mal à formuler des recommandations spécifiques, sauf dans des circonstances exceptionnelles comme en 2017 et en 2023. Cette situation a entraîné un gaspillage des ressources financières et humaines, déjà limitées. Nous estimons qu'un cycle plus court pourrait permettre à la Commission d'adapter son ordre du jour et ses méthodes de travail et de rendre ses travaux plus dynamiques et plus efficaces. Revitaliser les méthodes de travail de la Commission et les adapter à l'époque et au contexte d'aujourd'hui ne vise pas à réduire son importance. Au contraire, il s'agit de la renforcer et d'optimiser l'utilisation de nos ressources. En outre, cet ajustement permettrait non seulement au Secrétariat de disposer des ressources nécessaires à nos discussions, mais également de donner plus de clarté à chaque réunion et d'éviter de prolonger les négociations sans objectifs clairs. Afin d'illustrer cela de manière concrète, cela signifierait que la participation des experts ne serait pas limitée aux 30 minutes actuelles lors de présentations en ligne.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement du Mexique en faveur de l'efficacité et du succès des

travaux de la Commission. Mon pays continuera de prendre une part active aux prochaines étapes de ce cycle de la Commission, et nous sommes convaincus que nous serons en mesure d'obtenir les résultats que la communauté internationale attend et exige de nous en nous concentrant sur l'écoute et la compréhension des arguments des autres délégations plutôt qu'en nous contenant d'y réagir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mexique de ses observations très intéressantes. Bien qu'elles ne portent pas sur le fond des questions inscrites à l'ordre du jour, elles concernent la structure de notre travail, ainsi que nos méthodes de travail et nos procédures.

M. Sarwani (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais également exprimer la profonde gratitude de ma délégation à votre égard, Monsieur le Président, pour votre direction exceptionnelle de la Commission du désarmement en cette période critique marquée par des défis en matière de sécurité mondiale. Votre décision d'assumer la présidence était opportune et nous saluons votre approche professionnelle, inclusive et compétente.

Le Pakistan attache une grande importance aux travaux de la Commission du désarmement, qui est un organe délibérant important à composition universelle au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. Nous apprécions donc vivement que la Commission ait mené à bien la première année de son cycle triennal actuel. Nous adressons également nos remerciements sincères et notre gratitude aux Présidents des Groupes de travail I et II pour leur direction exemplaire et leur facilitation de discussions constructives et utiles au sein de leurs groupes.

Nous avons pris acte des rapports des deux Groupes de travail (A/CN.10/2024/WG.I/CRP.2/Rev.1 et A/CN.10/2024/WG.II/CRP.1/Rev.1). Tout d'abord, d'agissant du Groupe de travail II, nous saluons le travail accompli par la Présidente. Nous pensons d'ailleurs que son résumé nous a fourni une bonne base pour la poursuite des discussions dans les années à venir. Les discussions tenues au sein du Groupe de travail II ont permis de réaffirmer que la Commission est bien placée pour entreprendre une étude approfondie et étendue de l'état des technologies émergentes et de leurs avancées, en vue d'empêcher leur militarisation. Ces examens devraient aboutir à une décision concernant la réglementation, le contrôle et l'utilisation appropriés de ces technologies émergentes.

Nous saluons et apprécions également les efforts de M. Dvali, le Président du Groupe de travail I, qui a établi en très peu de temps les deux documents qui ont servi de base à nos discussions approfondies. Je passe maintenant au document révisé, contenu dans le document A/CN.10/2024/WG.I/CRP.1/Rev.2. Tout en comprenant les défis liés à sa préparation, ma délégation souhaite faire les observations suivantes. Tout d'abord, ce document contient encore plusieurs paragraphes dont les formulations posent un problème à notre délégation. Ils font référence au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auxquels nous ne sommes pas parties. Le document révisé a omis deux paragraphes du document précédent, à savoir le paragraphe 15 d) et le paragraphe 15 t), relatifs à l'ouverture de négociations sur une convention sur les armes nucléaires au sein de la Conférence du désarmement, une proposition contenue dans le document de travail du Mouvement des pays non alignés au sein du Groupe de travail, et qui a été également faite par le Groupe des États arabes et par ma délégation. Nous estimons que cette proposition aurait dû être retenue dans le document révisé de la présidence, ou du moins qu'elle devrait figurer dans les questions mentionnées dans les divergences significatives.

Cela dit, nous estimons que le maintien d'une formulation qui interdit uniquement la production de matières fissiles ne prenant pas en compte les matières existantes – bien que cela soit placé sous la rubrique des divergences significatives sur le nombre de recommandations – ne reflète pas précisément les discussions et les positions exposées au cours des dernières semaines. Ma délégation n'a cessé de souligner qu'une approche en faveur du statu quo quant aux disparités actuelles concernant les arsenaux nucléaires et les stocks de matières fissiles perd de plus en plus de sa pertinence et de sa validité. Elle ne pourra pas accepter cette proposition. Nous reconnaissons néanmoins que ce document a été publié sous la responsabilité de la présidence, sans préjudice des positions respectives des délégations. Nous restons pleinement engagés à participer de manière constructive aux discussions futures et nous assurons la Commission du soutien et de la coopération de notre délégation. Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, pour votre direction et pour nous avoir donné l'occasion d'exprimer nos points de vue.

M. Howes (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier les Présidents des Groupes de travail I et II, le Secrétariat et les techniciens pour leur diligence et leur travail acharné

au cours des trois dernières semaines, qui ont été très appréciés.

Nous sommes aujourd'hui à la fin de la troisième semaine et à un tiers de la durée prévue pour le nouveau cycle de la Commission du désarmement. Qu'il me soit permis de faire un bref bilan de cette session et de me tourner vers l'avenir. Je commencerai par le Groupe de travail II. Il est encourageant de constater que nous avons assisté à d'excellentes présentations relatives à un large éventail de technologies émergentes et que nous avons entamé une réflexion au sujet de la manière de progresser dans ce domaine l'année prochaine. Comme beaucoup l'ont fait remarquer avant moi, il pourrait être utile de mettre l'accent sur un thème, par exemple à travers l'examen de questions interdisciplinaires ou de mesures de confiance, ou l'insistance sur la nécessité d'éviter de dupliquer le travail efficace réalisé dans d'autres instances. Comme indiqué précédemment, il pourrait également s'avérer très intéressant de mettre l'accent sur un ou deux sujets.

On peut aussi envisager des progrès dans le cadre du Groupe de travail I. Nous avons examiné et discuté de nombreux documents différents, et je remercie le Président du Groupe de travail I pour la rapidité et la précision avec lesquelles il les a établis. Nous pensons qu'ils constituent une bonne base pour l'année prochaine et peuvent faire l'objet de certains développements. Il s'agit, en fin de compte, d'une décision que nous devons prendre à l'avenir, mais le meilleur moyen de progresser au sein de cette instance semble être de mettre l'accent sur les points de convergence. Pour donner au Groupe de travail I plus de chances d'avancer, il faudrait adopter une approche rationalisée et ciblée sur la base de ces étapes.

Ma délégation estime que la Commission du désarmement a la possibilité d'avancer et, comme toujours, elle est prête et déterminée à s'engager à ses côtés de manière constructive et flexible. Nous attendons l'année prochaine avec impatience, ainsi que toutes les réunions intersessions qui auront lieu entre-temps.

M. Moharram (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait s'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, pour la sagesse avec laquelle vous dirigez les travaux durant cette session, ainsi que les Présidents des Groupes de travail I et II, de la Géorgie et d'El Salvador. Nous avons également pris note du rapport de la Commission du désarmement

(A/CN.10/2024/L.1), ainsi que des rapports des Groupes de travail I et II (A/CN.10/2024/WG. I/CRP.2/Rev.1 et A/CN.10/2024/WG.II/CRP.1/Rev.1).

En ce qui concerne le document présenté par le Président du Groupe de travail I, nous tenons tout d'abord à remercier la présidence géorgienne pour les efforts déployés en vue de parvenir à un consensus, ainsi que pour sa volonté de refléter tous les points de vue. Cependant, malgré ses efforts, le paragraphe 15 b), dans sa formulation actuelle, n'est pas conforme au consensus des États tel qu'il est exprimé dans les documents présentés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA est l'autorité compétente en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre des accords de garanties généralisées et du protocole additionnel. Le lien entre le protocole et l'accord de garanties généralisées, tel qu'il est actuellement présenté au paragraphe 15 b), est inacceptable pour l'Arabie saoudite. Bien que ce document ait été publié sous la responsabilité du Président, nous tenons à souligner que la formulation de ce paragraphe ne constitue pas une référence dans le domaine des garanties. En ce qui concerne le paragraphe portant sur le Moyen-Orient, la délégation saoudienne estime que la formulation du document de la présidence constitue un pas en arrière dans le traitement de cette question importante pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

En ce qui concerne le document de travail publié par la Présidente du Groupe de travail II, nous saluons les efforts de la présidence salvadorienne et nous pensons que ce document représente une base sur laquelle nous pourrions nous appuyer l'année prochaine.

M^{me} Fisher (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis d'Amérique tiennent à vous remercier, Monsieur le Président, pour la manière dont vous avez dirigé la session de 2024 de la Commission du désarmement. Nous souhaitons également remercier M.r Akaki Dvali et M^{me} Julia Elizabeth Rodríguez Acosta, Présidents des Groupes de travail I et II, pour leurs conseils, leur direction et leur persévérance tout au long des réunions tenues par ces groupes. Nous tenons à remercier nos collègues pour leur engagement constructif sur ces questions. Ce fut un honneur de travailler avec vous.

Le travail au sein de la Commission du désarmement est difficile, d'autant plus que, même dans les circonstances les plus favorables, il est parfois ardu de parvenir à un consensus. Toutefois, la Commission peut compter sur la participation continue des États-Unis, dans

un esprit constructif. Nous espérons que le travail accompli par la Commission du désarmement durant la session de cette année ouvrira la voie à des recommandations par consensus lors de la session de 2026. Les États-Unis se réjouissent de poursuivre leur travail au sein de la Commission et avec la communauté internationale sur ces questions dans tous les domaines.

M. Di Mascio (France) : Ma délégation tenait à remercier brièvement, au terme de cette session, les Présidents des Groupes de travail I et II, des efforts qu'ils ont déployés, avec le Secrétariat, au cours de la session écoulée. Nous remercions la présidence géorgienne du Groupe de travail I pour les efforts infatigables qu'elle a déployés pour nous guider dans les discussions sur un thème aussi essentiel que délicat. Nous considérons que la dernière version du document de la présidence (A/CN.10/2024/WG.I/CRP.2/Rev.1) distribuée ce matin constitue une bonne base pour la poursuite de nos discussions l'an prochain. Nous notons bien, comme le reste des délégations, que ce document a été mis sous la responsabilité propre de la présidence et ne préjuge pas des positions des délégations, de la nôtre, pas plus que de celles d'autres délégations. Mais nous remercions la présidence pour ses efforts et nous espérons que sur cette base, perfectible mais positive, nous pourrions identifier des recommandations réalistes et concrètes sur la thématique du désarmement nucléaire au cours des sessions à venir.

Nous remercions également la présidence du Groupe de travail II pour le programme substantiel qu'elle a organisé au cours des trois dernières semaines. Nous avons pu bénéficier d'un certain nombre de présentations informatives sur les initiatives prises, aussi bien au niveau multilatéral que national, pour encadrer de façon responsable l'usage des technologies émergentes. Cela constituera une bonne base pour la suite de nos discussions au cours de ce cycle. Nous sommes donc reconnaissants à la présidence pour son engagement actif et les présentations dont elle nous a fait bénéficier.

Nous serons bien sûr engagés, au cours des deux prochaines années, pour parvenir à des recommandations concrètes sur les technologies émergentes, en tenant compte bien sûr des processus en cours ailleurs dans le système onusien. Ma délégation restera engagée dans la suite de ce cycle et tient à vous remercier aussi, Monsieur le Président, pour votre leadership au cours de cette session.

M. Rahimi Majd (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer nos

sincères remerciements aux Présidents des Groupes de travail I et II et au Secrétariat pour le dévouement dont ils ont fait preuve au cours des trois dernières semaines, durant cette session de la Commission du désarmement.

Nous voudrions faire les observations suivantes concernant le document établi par le Président du Groupe de travail I (A/CN.10/2024/WG.I/CRP.2/Rev.1). Telles qu'elles sont présentées dans le document du Président, la structure et la catégorisation de la discussion du Groupe ne doivent pas être interprétées comme signifiant que les États approuvent tous les paragraphes inclus dans le corps du document. En outre, elles ne doivent pas suggérer que les seuls points de divergence entre les États se limitent aux éléments énumérés dans les deuxième et troisième parties du document. L'équilibre initial des principes qui sous-tendent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été rompu pendant des décennies, en donnant une priorité disproportionnée à la non-prolifération, au détriment de l'utilisation pacifique et du désarmement. Il convient de faire du désarmement nucléaire la préoccupation principale de la Commission du désarmement si nous voulons changer de cap en vue de rétablir l'équilibre initial des principes et des priorités qui sous-tendent le grand compromis que représente le Traité.

Lors de sa première session extraordinaire sur le désarmement, l'Assemblée générale a également déterminé que le désarmement nucléaire constituait sa priorité. Toutefois, le document du Président du Groupe de travail I n'est pas à la hauteur et semble même constituer un pas en arrière par rapport aux documents précédents. Afin de rétablir l'équilibre initial des composantes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la préservation et le renforcement du droit inaliénable de toutes les parties au traité de développer, rechercher, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, par les recommandations de la Commission, et non l'inverse, apparaît impératif. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, un objectif qui a été adopté lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, fait partie intégrante de l'ensemble des mesures qui ont conduit à la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour une durée indéterminée en 1995. Ces recommandations ne peuvent et ne doivent donc pas être considérées comme une divergence significative entre les États.

En ce qui concerne le résumé de la Présidente pour le Groupe de travail II (A/CN.10/2024/WG.II/CRP.1/Rev.1), nous sommes d'avis qu'il manque d'équilibre et qu'il ne rend pas pleinement compte des perspectives de tous les États. Le résumé peut donner l'impression que tous les États approuvent les points de vue qui y sont exprimés, et ainsi, ne reflète pas fidèlement la diversité des points de vue et des opinions au sein du Groupe.

Enfin, nous reconnaissons que les deux documents sont rédigés sous la responsabilité des Présidents, sans préjudice des positions des États.

M^{me} Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous faire part, Monsieur le Président, ainsi qu'aux Présidents des Groupes de travail I et II, de l'appréciation et de la gratitude d'Israël pour les efforts que vous avez déployés et pour avoir facilité nos débats au cours de la présente session de la Commission du désarmement. Nous vous sommes reconnaissants pour vos tentatives sincères de parvenir à un accord malgré des divergences de vues évidentes. Les deux Présidents ont préparé des résumés (A/CN.10/2024/WG.I/CRP.2/Rev.1 et A/CN.10/2024/WG.II/CRP.1/Rev.1), qui feront l'objet d'un examen approfondi avant nos discussions de l'année prochaine. Qu'il me soit permis de conclure en remerciant une nouvelle fois le Secrétariat et les deux Présidents pour leur travail acharné.

M. Ray (Inde) (*parle en anglais*) : Je vais me contenter de vous remercier, Monsieur le Président, pour la façon dont vous dirigez la Commission, mais aussi d'exprimer les remerciements particuliers de ma délégation aux Présidents des Groupes de travail I et II, qui ont accompli un travail remarquable en dépit de la complexité des sujets traités. Nous remercions également le Secrétariat pour ses contributions, en particulier dans le cadre des travaux du Groupe de travail II.

M. Mahmud (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier chaleureusement pour les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président. Je tiens également à remercier les Présidents des Groupes de travail I et II, ainsi que les membres du Bureau, qui nous ont parfaitement soutenus tout au long de la session. Je voudrais dire que nous avons pu trouver un terrain d'entente qui nous permettra d'avancer au cours de la prochaine session, malgré l'émergence d'opinions divergentes au cours de cette session. C'est une grande réussite, et nous espérons que nous pourrions nous en inspirer, en approfondissant nos travaux au cours des deux années restantes de ce cycle que nous avons entamé. Je vous remercie encore une fois, vous et votre équipe, pour vos efforts louables.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance et de clore la session, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les délégations pour leur esprit constructif et le soutien qu'elles m'ont apporté, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, qui m'ont aidé à m'acquitter de ma responsabilité de veiller au bon fonctionnement de la Commission. Je leur en suis particulièrement reconnaissant.

Je tiens également à remercier le Secrétariat de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que les membres du personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Bureau des affaires de désarmement, les interprètes, les préposés à la salle de conférence, les préposés aux documents et les ingénieurs du son.

Clôture de la séance

Le Président (*parle en anglais*) : Nos travaux officiels sont terminés. Je déclare close la session de fond de 2024 de la Commission du désarmement.

La séance est levée à 16 h 10.